SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 décembre 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2015-12-266

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 13.2 et en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux du 9 et 24 novembre 2015;
- 4. Période de questions réservée au public;
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 6. CDSM;
- 7. Modification du protocole pour le sentier MADA;
- 8. Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2016 ainsi que les conditions de leur perception;
- 9. Salaires;
 - 9.1 Directrice générale
 - 9.2 Employées
 - 9.3 Congés fériés payés aux employé-e-s
- 10. Calendrier des séances;
- 11. Collectes des ordures et du compostage;
- 12. Club d'auto-neige de Cookshire;

- 13. Avis de motion :
 - 13.1 Vidange périodique des fosses septiques
 - 13.2 Règlement d'emprunt
- 14. Renouvellement de la Politique d'action du MADA;
- 15. Renouvellement des assurances;
- 16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports:
 - 18.1 Maire
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia;
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 24 NOVEMBRE 2015

Résolution 2015-12-267

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2015 avec la correction de la date du 28 pour le 27 novembre au point 17.2 Souper de Noël à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2015-12-268

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. <u>INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</u>

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la chargée de projets.

7. MODIFICATION DU PROTOCOLE POUR LE SENTIER MADA

ATTENDU QUE dans sa lettre du 16 novembre 2015, monsieur Jean-

François Bellemare, ingénieur, Directeur général des infrastructures du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du Territoire a confirmé l'acceptation d'une aide financière de 59 114\$ s'appliquant au projet d'aménagement

du sentier des aînés;

ATTENDU QUE l'annexe B du protocole d'entente déjà signé est remplacé

par l'addenda no 1 du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du Territoire et il a pour objet d'apporter les

ajustements requis à la date;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des

modifications du protocole d'entente;

ATTENDU QUE l'addenda doit être signé par l'instance concernée de la

Municipalité;

Résolution 2015-12-269

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal autorise la signature de l'addenda no 1 du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du Territoire par monsieur le maire Jacques Madore avec la modification de la date du 31 octobre 2015 pour le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENT 396-2016 IMPOSANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POURL'EXERCICE FINANCIER 2016 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Ce point est remis à une séance ultérieure.

9. SALAIRES:

Le maire, monsieur Jacques Madore quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

9.1 Directrice générale

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale est évalué

annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1er janvier

2016;

Résolution 2015-12-270

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE l'augmentation de la directrice générale sera établie à 0,85 \$ l'heure pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire, Monsieur Jacques Madore se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

9.2 Employé-e-s

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines rencontre les employés deux fois par année;

ATTENDU QUE les salaires sont évalués lors de la rencontre de

novembre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère et accepte les

propositions de salaires du comité des ressources

humaines;

Résolution 2015-12-271

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE madame Françoise Dion aura une augmentation de 0,25 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2016.

QUE monsieur Donald Fontaine, inspecteur à la voirie aura 0,32 \$ l'heure d'augmentation à partir du 1^{er} janvier 2016.

QUE monsieur Martial Clément aura une augmentation de 0,70 \$ l'heure à partir du 1^{er} novembre 2015.

QUE monsieur Daniel Lévesque obtiendra une augmentation de 0,32 \$ l'heure pour le déneigement du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016. Il aura une augmentation de 0,28 \$ pour le travail pendant l'été ainsi que pour la station d'épuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 Congés fériés payés aux employé-e-s

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Malo paie des journées à

ses employé-e-s et aux pompiers volontaires pour la

période des Fêtes;

Résolution 2015-12-272

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à messieurs Donald Fontaine, Daniel Lévesque et Martial Clément, à madame Françoise Dion ainsi qu'aux pompiers volontaires de Saint-Malo pour les congés fériés des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune:

Résolution 2015-12-273

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et débuteront à 20 h :

Lundi 11 janvier 16	Lundi	11 juillet 16
Lundi 8 février 16	Lundi	8 août 16
Lundi 14 mars 16	Lundi	12 septembre 16
Lundi 11 avril 16	Mardi	11 octobre 16 (Action de Grâces)
Lundi 9 mai 16	Lundi	14 novembre 16
Lundi 13 juin 16	Lundi	12 décembre 16

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. COLLECTES DES ORDURES ET DU COMPOSTAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo, et Stanley & Dany Taylor Transport Inc. ont signé le 22 décembre 2014 un contrat pour la cueillette des déchets domestiques et des

composables;

ATTENDU QU' à la suite des problèmes du coût de l'enfouissement, le

Conseil municipal a statué d'apporter des changements au contrat afin d'augmenter les collectes de compostage et de diminuer les collectes d'ordures tels que précisés à la

résolution 2015-05-107

ATTENDU QUE le nombre de collecte et par conséquent le coût associé au

contrat doivent être modifiés;

ATTENDU QUE la modification n'aura aucune incidence sur les autres

clauses, les obligations des parties ne seront pas pour autant

modifiées ou diminuées ;

ATTENDU QUE Stanley & Dany Taylor Transport a été contacté et il a

transmis les nouveaux prix demandés par la municipalité de

Saint-Malo;

Résolution 2015-12-274

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte les prix de Stanley & Dany Taylor Transport pour les changements ci-dessous détaillés :

Que l'article 1 est modifié par :

- A La cueillette des déchets domestiques se fera aux quatre semaines l'hiver et aux trois semaines l'été (15 cueillettes) et sera livrée au site d'enfouissement situé à Bury pour l'année 2016
 - B La cueillette des déchets domestiques se fera aux quatre semaines tout au long de l'année (13 cueillettes) et sera livrée au site d'enfouissement situé à Bury pour l'année 2017

Que l'article 3 est modifié par :

3. A La cueillette des déchets compostables se fera telle que précisée au devis en ajoutant huit collectes de mi-avril à la fin juillet et trois collectes de mi-septembre à la fin octobre (30 collectes) et livrée au site d'enfouissement régional de la MRC de Coaticook situé à Coaticook pour l'année 2016

B La cueillette des déchets compostables se fera à tous les semaines de mai à octobre et au deux semaines de novembre à avril (32 collectes) et livrée au site d'enfouissement régional de la MRC de Coaticook situé à Coaticook pour l'année 2017

Que l'article 5 est modifié par :

5. Le montant du contrat pour l'année 2016 est de 29 816.25 \$ et pour l'année 2017 le montant est de 30 412.58 \$ (avant taxes applicables).

QUE le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière signera pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo les documents concernant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. CLUB D'AUTO-NEIGE DE COOKSHIRE

ATTENDU QUE le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville renouvelle

le droit de passage pour les traverses de la municipalité de

Saint-Malo à chaque année;

ATTENDU QUE le Club demande aussi de nous assurer que la signalisation

nécessaire soit bien installée aux endroits appropriés afin

que les traverses de route soient sécuritaires;

ATTENDU QUE le développement récréo-touristique est important pour la

région et pour la Municipalité;

Résolution 2015-12-275

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2015 – 2016 qui sont ci-dessous détaillées :

- o une partie du chemin Théroux à la limite de Saint-Malo (environ 0.8 km);
- o chemin du 5^e Rang jusqu'au 20, chemin du 5^e Rang (M. Pierre Fontaine);
- o route 253 jusqu'au 370, route 253 (M. Gilles Champeau);
- o chemin du 1^{er} Rang qui devient chemin du Lac jusqu'au chemin Breton (2 traverses);
- chemin Breton/Eaton en direction de Saint-Venant-de-Paquette;

QU'une copie de la police d'assurance souscrite par le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville a été obtenue.

QUE les employés de la Municipalité vérifieront la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT DE TAXATION RELATIF À LA VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

13.1 **Résolution 2015-12-276**

Avis de motion est donné par le conseiller René Morier que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté relatif à la vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 **Résolution 2015-12-277**

Avis de motion est donné par la conseillère Christine Riendeau que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté relatif au règlement d'emprunt de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE D'ACTION DU MADA

ATTENTU QUE la politique familiale et des aînés a été adoptée pour une

période triennale qui se termine en 2015;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées pendant les trois années

passées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut poursuivre le soutien aux familles

et aux aînés de la Municipalité;

Résolution 2015-12-278

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la politique familiale soit adoptée pour trois ans avec les modifications demandées par le Conseil municipal pour les années 2016 – 2017 - 2018, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Aucun changement ne sera fait aux assurances de la municipalité de Saint-Malo.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en

compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 708,34 \$ payés depuis le 10 novembre 2015;

Résolution 2015-12-279

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 708,34 \$ payés depuis le 10 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Ferme porcine Isidore Roy SENC

ATTENDU QUE la remorque et le camion de la Ferme

Porcine Isidore Roy SENC ont été demandés pour du transport d'équipement sur le nouveau camion de déneigement à

Saint-Valérien de-Milton;

ATTENDU QUE la Ferme Porcine Isidore Roy SENC a

remis une facture;

Résolution 2015-12-280

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la facture 2136121 du 9 décembre 2015 au montant de 326 \$ taxes non incluses pour 326 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Compte de dépenses

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements

dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ces déplacements;

Résolution 2015-12-281

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour les mois d'octobre et de novembre 2015 ainsi que ses autres dépenses au montant de 436,14 \$.

QUE la rémunération sera établie selon le règlement 378-2012, Article 6 pour monsieur le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

17.1 Terrain à vendre

ATTENDU QUE les représentants de la Corporation de développement

de Saint-Malo et de la municipalité de Saint-Malo ont développé un projet qui devrait contribuer à l'avancement et au développement de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce projet a pour but de promouvoir les entreprises de

service de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, le terrain en face de l'Épicerie

des Monts devra être acheté;

ATTENDU QUE ce terrain appartient à l'Épicerie des Monts, propriété

de monsieur Noël Robert et de madame France

Madore;

ATTENDU QUE l'Épicerie des Monts, propriété de monsieur Noël

Robert et de madame France Madore, demande

10 000 \$ pour ce terrain;

Résolution 2015-12-282

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'acquérir le terrain en face de l'Épicerie des Monts sur la 253 Sud, lot 4A-1-4 et portant le numéro de matricule 2606 18 7785 au coût de 10 000 \$ en ajoutant les taxes applicables.

QUE le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière signeront pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo les documents concernant ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Installation septique

ATTENDU QUE monsieur Georges-Henri Robidoux au 206, chemin

Du Lac à Saint-Malo a envoyé un courriel daté du 10 novembre 2015 demandant une extension pour

l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE monsieur Georges-Henri Robidoux sera dans

l'incapacité d'effectuer les travaux d'ici la fin de

l'année 2015;

ATTENDU QU' il assure au Conseil municipal de l'exécution des

travaux à la prochaine saison estivale;

Résolution 2015-12-283

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de monsieur Georges-Henri Robidoux au 206, chemin Du Lac à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 Installation septique

ATTENDU QUE madame Raymonde Brochu au 67, chemin du Rang

C à Saint-Malo a envoyé une lettre datée du 30 novembre 2015 demandant une extension pour

l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE le test de percolation a été fait mais que depuis, les

normes de distance du puits et du champ d'épuration

ont été amendées;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement doit être rectifié afin de le

rendre conforme;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués par monsieur Jean

Gagné au printemps prochain;

Résolution 2015-12-284

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de madame Raymonde Brochu au 67, chemin du Rang C à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.4 Installation septique

ATTENDU QUE madame Sonia Roy au 114, chemin du 5^e Rang à

Saint-Malo a remis une lettre demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration

pour le 110, chemin du 5^e Rang;

ATTENDU QUE le test de percolation a été fait et le permis a été

émis;

ATTENDU QUE plusieurs travaux étaient prévus et à cause de

problèmes de santé, tous les projets n'ont pas pu

être réalisés;

Résolution 2015-12-285

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de madame Sonia Roy au 114, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.5 Déchiqueteuse

ATTENDU QUE monsieur le Maire Jacques Madore a acheté une

déchiqueteuse à l'encan du matériel de bureau de la

Conférence régionale des élus (CRÉ);

ATTENDU QUE la déchiqueteuse présentement utilisée fonctionne

plus ou moins bien;

Résolution 2015-12-286

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte de remettre la déchiqueteuse présentement utilisée à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo à la demande de la secrétaire, madame Françoise Dion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

18. RAPPORTS:

18.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- Du souper de Noël:
- Des pompiers de Beecher Falls qui font une demande d'aide financière de 1 000 \$ afin de remplacer le camion d'incendie de première ligne qui cause maintenant des problèmes de fonctionnement. Le montant sera considéré dans le budget 2016.

18.2 Conseillers

Les conseillers n'ont aucun sujet spécial à aborder.

18.3 Directrice générale

18.3.1 **Avocats**

ATTENDU QUE la firme Monty Sylvestre, conseillers

juridiques inc. a envoyé son offre de

services pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le même tarif forfaitaire de 2015 a été

offert à la municipalité de Saint-Malo au montant de 950 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux

du conseil municipal;

Résolution 2015-12-287

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2016 au tarif de 950 \$ plus taxes, le tout suivant l'offre transmise par cette firme le 30 septembre 2015.

QUE les autres services seront facturés au taux horaire comme détaillés ci-dessous :

- Le service de consultation et d'accompagnement par lequel nous pourrons obtenir aide et support des professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de la municipalité, service qui sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Le service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la Municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple : le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Le service d'impartition, si les besoins ponctuels le requièrent, tel un surcroît temporaire de travail ou une absence prolongée d'un officier. Le coût de ce service fera l'objet d'une entente particulière selon les besoins.
- Les taux horaires varient de 80 \$ à 230 \$ l'heure, selon la personne effectuant le travail. Le travail de secrétariat et les interurbains sont inclus dans les taux horaires ci-dessus mentionnés. Les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec les dossiers de la Municipalité seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le

déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,45 \$ du kilomètre et, le cas échéant, les frais de séjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Voirie

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut dresser une liste

d'appel afin de remplacer les employés engagés pour le déneigement des routes sur le territoire de Saint-Malo, si besoin il y a;

ATTENDU QUE messieurs Michel Laliberté, Marc Madore et

Gilles Duguay ont offert leur service pour le déneigement sur appel du territoire de la

municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2015-12-288

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo engage et appel les remplaçants selon l'ordre ci-dessous :

Premier: monsieur Michel Laliberté

Deuxième: monsieur Marc Madore

Troisième: monsieur Gilles Duguay

QUE la rémunération des remplaçants sera faite selon le taux accepté par le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.3 Livre du 150^e anniversaire de Saint-Malo

ATTENDU QUE monsieur le maire Jacques Madore et

monsieur Daniel Lévesque se sont rendus au déjeuner-causerie le 11 novembre 2015 qui a été organisé par la Société d'histoire de Coaticook afin de parler de l'histoire de la municipalité de

Saint-Malo,

ATTENDU QU' un livre du 150^e anniversaire de la

fondation de Saint-Malo a été remis à la Société d'histoire de Coaticook comme

livre de référence:

Résolution 2015-12-289

Il est proposé par le conseiller René Morier, appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE remettre gratuitement un livre du 150^e anniversaire de fondation de la municipalité de Saint-Malo à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. <u>ÉVALUATION DE LA RENCONTRE</u>

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 05.

Jacques Madore, maire Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière